sieur se poursuivra alors par les carrelages et revêtements, le chauffage central, les canalisations d'eau et installation sanitaire, l'électricité, la peinture, les ascenseurs, etc., de telle sorte qu'au printemps prochain l'établissement sera en mesure, espère-t-on, de recevoir les premiers pensionnaires.

Ce que nous avons vu déjà exécuté a été pour nous la preuve convaincante qu'il sera fait comme prévu par le Comité.

Avant que nous prenions congé, ces messieurs nous ont rappelé (ce que nous avons d'ailleurs annoncé voici quelques jours) que, afin de compléter l'effort de tous, indispensable pour une œuvre de cette envergure, une première fête serait donnée au profit du Sanatorium mutualiste de Sailly, le dimanche 22 juin, dans le parc de l'Hôtel de Ville de Croix.

Ce magnifique concert de gala auquel toutes les sociétés de Croix ont accepté avec joie de prêter leur concours, sera précédé d'un défilé dans les rues de la ville. Les auditions auront lieu dans le parc de l'Hôtel de Ville, dont la municipalité de Croix a bien voulu autoriser la libre disposition aux organisateurs, affirmant ainsi son active bienveillance pour l'œuvre du Sanatorium.

Nous sommes persuadé que, dimanche, tous voudront venir goûter le plaisir des auditions artistiques en ayant en même temps la satisfaction intime d'avoir participé directement à une œuvre admirable de solidarité et d'humanité.

UN CRÉDIT D'UN MILLIARD POUR LA DÉFENSE NATIONALE

Paris, 18 juin. — A la suite des constatations faites par la sous-commission de la Défense nationale de la Chambre, des déclarations de MM. Maginot, Dumesnil et Laurent-Eynac, devant cette même sous-commission, le Gouvernement saisira incessamment la Chambre d'une demande de crédits supplémentaires de près d'un milliard, qui devront être affectés aux besoins des départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

La commission de Genève repousse la proposition ouvrière de sept heures

de sept heures dans les mines

A Genève, la Commission pour la régularisation de la durée du travail dans les mines de charbon a repoussé, mercredi matin, par 27 voix contre 16 et 3 abstentions, la proposition ouvrière tendant à instituer les sept heures dans les mines. La minorité comprend le bloc du groupe ouvrier. Les trois abstentionnistes sont les gouvernements de Grande-Bretagne, de Bulgarie et de Tchécoslovaquie.

Il reste à la Commission à se prononcer sur quatre propositions : 1° La proposition de 7 h. 30, émanant du gouvernement britannique ; 2° la proposition de 7 h. 30 avec une période transitoire de 7 h. 45, émanant du Bureau international du travail ; 3° la proposition de 7 h. 45, émanant du gouvernement allemand et appuyée par le gouvernement français ; enfin, 4° la proposition patronale tendant à instituer les huit heures.

Le débat est entré, cet après-midi, dans une phase critique.

Cet après-midi, la Commission, par 27 voix contre 18 et 3 abstentions, a rejeté la proposition du gouvernement britannique qui tendait à adopter 7 h. 30, comme durée de la journée de travail. Les délégués gouvernemental et patronal français, M. Fontaine et M. Parent, ont voté contre ; le délégué ouvrier, M. Vigne, a voté pour.

A la demande du groupe ouvrier, la Commission a ajourné à demain le vote sur les dernières propositions en présence.

Une nouvelle trombe d'eau ravage la plaine de Brioude

Une nouvelle trombe d'eau est tombée dans la plaine de Brioude. Le flot, qui atteint une hauteur de cinq mètres, a ravagé la plaine, emportant le remblai de la ligne Paris-Nîmes.

Les trains sont refoulés vers Frugières-le-Pin. A Auzon, quinze maisons se sont écroulées. Les meubles, les automobiles et de lourdes machines ont été emportées par le torrent. Une usine de produits chimiques a subi d'importants dégâts.

Un poste monstre de T. S. F.

New-York, 18 juin. — Un groupe financier présidé par M. Young projette la construction d'un formidable gratte-ciel qui deviendrait le poste central d'émission de tout le continent américain et contiendrait des appareils émetteurs de télévision. L'ensemble, terrain compris, coûterait 12 milliards 500 millions de francs.

LE MÉRITE AGRICOLE

Paris, 18 juin. — Le ministre de l'Agriculture fait connaître que les registres d'inscription des candidatures à la décoration du Mérite agricole, établis en vue de la promotion du 14 juillet, seront définitivement clos le 21 juin.

VISITEZ LES GROTTES DE HAN et de Rochefort (Belgique). La plus grande curiosité naturelle du monde. Forte réduction aux sociétés, écoles, etc. Renseignements et tickets : Maison du Livre, 21, rue du Vieil-Abreuvoir, Rx. 34008

Trois enfants meurent étouffés sous un char de foin

Chaumont, 18 juin. — M. Carteron, cultivateur à Chalindrey, ramenait ses trois enfants sur une voiture chargée de foin ; le chargement a culbuté, ensevelissant les trois enfants qui sont morts étouffés.

UN CHOU IMPRESSIONNANT

Rochefort, 18 juin. — Pons s'enorgueillit actuellement d'un « chou vache » que l'on peut voir dans le jardin d'un commerçant, M. Pichon. Le sommet des branches à graines s'élève maintenant à 4 m. 05 de hauteur.

UN MONSTRUEUX FORFAIT

Vienne, 18 juin. — Vingt-quatre Sœurs de charité, employées à l'hôpital de Neunkirchen comme infirmières, ont été empoisonnées.

Une main criminelle avait versé du poison dans leur café. Les Sœurs ont cependant été sauvées.

Une découverte archéologique à Roye-sur-Authie

Des fouilles avaient été organisées dans leur propriété par la famille Dimpre-Lebrun, pour découvrir une statue de saint Liéphard et une source miraculeuse où l'évêque anglais allait se désaltérer alors qu'il évangélisait la contrée de la forêt de Labroye. Elles viennent d'aboutir à la découverte d'un buste du saint, légèrement abîmé par l'eau de la source qui passait en dessous. On découvrit aussi entre les quatres murailles qui clôturaient la source, un chandelier de cuivre et un plat en terre.

La famille Dimpre a l'intention de faire construire une chapelle où sera exposée la statue et où, comme jadis, en foule, viendront en pèlerinage les habitants de la région.

Les chenilles et les divers modes de destruction

Les campagnes environnantes sont en ce moment dévastées par les chenilles. Partout les feuilles sont rongées; sur les superbes arbres fruitiers et sur les arbustes, les terribles insectes commettent leurs méfaits et il n'est pas rare de voir des arbres dépouillés absolument de leurs feuilles. A quoi cela tient-il et quels remèdes apporter aux dégâts.

Tout d'abord, cette année, par suite de l'été sec et chaud que nous avons eu en 1929, il y a une invasion formidable de « bombyx cubrun ». Entre toutes les chenilles, celle-ci est la plus néfaste. D'autres espèces sont également écloses en grand nombre: bombyx neustria, chenilles arpenteuses, bombyx disparate, etc...

Quels sont les moyens de lutte. Tout d'abord l'échenillage, mais encore faut-il qu'il soit fait convenablement... ce qui est rarement le cas. Le garde-champêtre a beau faire sa tournée et prévenir chacun, rien n'y fait. Le seul moyen qui puisse donner un résultat est sans contredit celui employé en Allemagne. Là, à l'époque de l'échenillage, les habitants sont prévenus un mois en avance, puis le délai écoulé une équipe communale, sous la direction du garde-champêtre, passe dans chaque propriété. Tous les arbres sont examinés et si le travail à faire: élagage, badigeonnage, etc., n'est pas exécuté, l'équipe communale le fait. Ainsi l'échenillage est rempli de façon parfaite. Puis, dans le courant de l'année, le propriétaire chez qui l'équipe a dû travailler, reçoit une note du percepteur, portant la petite facture des échenilleurs et... une amende.

Ceci est certes le moyen le plus efficace de protéger les arbres. Mais vu qu'en France la loi ne le prévoit pas, il reste donc à chercher d'autres moyens.

Ceux-ci sont très peu nombreux. Pour le bombyx cubrun, qui fait ses cocons aux sommets des branches, il faut couper celles-ci. Si les chenilles sont écloses, on peut employer une solution arsenicale que l'on pulvérise sur l'arbre. Toutefois ce moyen ne peut être employé là où, sous l'arbre, poussent des légumes ou de l'herbe que viennent paître les bestiaux, car l'arsenic est un poison violent. De même ce moyen ne peut s'employer à cette époque pour les cerisiers et les pruniers, dont les fruits vont être bientôt livrés à la consommation. Par contre, la pulvérisation peut se faire sur les pommiers et les poiriers, où la récolte vient plus tard.

Quant aux chenilles arpenteuses, en secouant l'arbre assez fort, elles tombent et on peut alors les détruire.

Les chenilles vertes, elles, provenant du bombyx neustria, ont coutume de se rassembler le soir sur une feuille; il suffit alors de les arroser avec du pétrole.

Il faut agir de même avec la chenille provenant du bombyx disparate, c'est-à-dire celle ayant des touffes de poils disséminés sur le corps.

Il y a également des moyens préventifs à prendre.

Pour le bombyx disparate, qui loge sa larve dans l'écorce, on peut en juin déposer des branches desséchées au pied des arbres attaqués. Les chenilles vont déposer les larves à cet endroit et en août, il ne reste plus qu'à brûler ces pièges.

Pour la chenille verte, le moyen employé en Allemagne est celui-ci: Comme la femelle du papillon qui la produit ne peut voler facilement, gênée qu'elle est par son abdomen, on badigeonne, en novembre, le bas des arbres, puis par dessus on dispose des bandes de papier enduites de colle forte. La femelle pond ses œufs sur le papier où elle s'englue et le mâle vient également se prendre au piège. Il ne reste plus, en janvier, qu'à enlever les papiers et à les brûler. Tels sont les divers moyens de lutter contre les chenilles; néanmoins, l'échenillage seul peut suffire, pourvu qu'il soit fait consciencieusement.

Le meeting d'aviation de Ronchin les 21 et 22 juin

Le meeting que la puissante et active « Association Aéronautique du Nord de la France » organise pour les 21 et 22 juin, à Ronchin, est destiné à montrer à ses membres et à tous les habitants du Nord, que l'avion de tourisme n'est plus un mythe, et qu'on se rend aujourd'hui « de clocher à clocher, de pays à pays, de continent à continent » avec plus de facilité et autant de sécurité qu'en paquebot ou en chemin de fer qui, en leur temps, ont détrôné les caravelles et les diligences du passé.

Placées sous le haut patronage du ministère de l'Air, les deux journées seront présidées par le général de Goys, qui, avec son état-major, arrivera par les airs le samedi après-midi.

Voici le programme de ces deux journées:

Samedi 21 juin. — A 14 heures: Arrivée des aviateurs du Club d'aviateurs belges de Bruxelles « Antwerp Aviation-Club », en escadrilles de tourisme; du général de Goys et son état-major; d'Assolant; de Delmotte; de Paulhan (avion de chasse); de l'escadrille Delattre; de Lemoigne.

Exercice de voltige de Paulhan; Delmotte dans différents exercices; exhibition de Lemoigne. Vols en carrousel des pilotes régionaux Hénault, Loncke, Chalaux, Delomez, Varlet, Gosset, Denhez Paulliac, Dupied.

Dimanche 22 juin. — A 10 heures: Départ d'Assolant pour le Rallye Lille-Lyon; Prix « Grammont », concours de bombardement et de points d'atterrissage. La Coupe Jooris, la Coupe Bellevue et des médailles diverses. Coupe Danjou-Tatem, à disputer entre les pilotes régionaux: Hénault, Loncke, Chalaux, Delomez, Varlet, Gosset, Denhez, Paulliac, Dupied. Bombardement par avions de but mobile. Baptêmes de l'air.

A 14 h. 30: Vols acrobatiques de Paulhan. Course handicap pour les pilotes régionaux; Coupe de la Chambre de commerce belge; Coupes Delattre, Hotchkiss, De Montigny; Coupe Renault, Coupe Dunlop. Delmotte dans ses exhibitions de maniabilité; descente double en parachute par Verger; Lemoigne dans ses exercices vertigineux. Démonstrations d'avions de tourisme par les pilotes belges; Coupes du Club d'avions légers des Flandres; départ des avions militaires; départ des avions de tourisme. Baptêmes de l'air.

Le Congrès des directeurs de Conditions publiques européennes

Un pèlerinage à Lorette

Mercredi s'est clôturé à Roubaix le Congrès de l'Union internationale des directeurs de Conditions publiques européennes. Nos hôtes qui avaient visité mardi Dunkerque et Cassel, ont accompli hier après-midi un pieux pèlerinage au champ des morts, à Lorette, et ont déposé une gerbe de fleurs dans l'ossuaire.

COURTES DÉPÊCHES

— L'incinération des restes de M. L.-L. Klotz, ancien sénateur, ancien ministre, mort subitement, a eu lieu hier après-midi, à 15 h., au colombarium du Père-Lachaise.

— Le 18e Régiment de Dragons et le 14e Escadron d'autos mitrailleuses de cavalerie, venant de Landau, ont fait leur entrée solennelle à Reims.

— Le Jury de musique de la Fondation Américaine pour l'art et la pensée française (Fondation Florence Blumental), vient d'attribuer sa bourse de musique de 20.000 fr. à M. Georges Hugon.

— M. Edmond Boulay, 47 ans, garçon de recettes dans un établissement de Paris, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie de Saint-Savin (Vienne). Il avait été chargé par sa maison d'encaisser une somme de 10.000 francs et s'était enfui avec cette somme. Au moment de son arrestation, il ne lui restait plus que 30 francs.

Dernière Heure

A PROPOS D'UN INCIDENT A GENÈVE

Genève, 18 juin. — Au début de la Conférence du travail, la candidature de M. Ferrarens, représentant des syndicats ouvriers chrétiens, au bureau du groupe ouvrier avait été écartée, notamment sur l'intervention du délégué ouvrier travailliste anglais M. Bromley. Celui-ci avait insulté les dirigeants de l'Internationale chrétienne. A ce sujet, on nous communique un procès-verbal disant que les syndicalistes chrétiens ont pris acte de ce que la délégation ouvrière de Grande-Bretagne, tout en maintenant son opinion constante à l'égard de l'unité syndicale, ne faisait pas sienne le propos discourtois tenu personnellement par M. Bromley. Tout en étant persuadés que l'attitude de ce dernier provient d'une information insuffisante à l'égard de leur mouvement, les syndicalistes chrétiens, présents à la conférence, ne peuvent pas considérer cette liquidation de l'incident comme leur donnant toute satisfaction. Ils laissent aux organes compétents de leur Confédération le soin de déterminer l'attitude que celle-ci prendra à l'avenir envers l'Internationale syndicale d'Amsterdam, aussi bien à la conférence qu'en dehors de celle-ci. Leur attitude envers l'organisation internationale du travail n'est d'ailleurs pas affectée par cet incident.

Un Italien tue à coups de hache une fillette de onze ans blesse grièvement

la mère de celle-ci et se suicide

Grenoble, 18 juin. — Un drame s'est déroulé dans la commune de Fontaine, près de Grenoble. Un sujet italien nommé Dominique Mussolino, 70 ans, était depuis un an, en discussion d'intérêt avec des voisins, les époux Misciosa, habitant le même immeuble. Ce matin, le vieillard, armé d'une hache, s'est présenté devant le logement de Mme Misciosa qui était seule avec sa fillette Maria, âgée de onze ans. Courageusement, l'enfant voulut lui barrer la route. Aussitôt Mussolino la tua de deux coups de hache sur la tête; puis, se jetant sur la mère, il la blessa également à coups de hache et de couteau.

Ce double crime accompli, l'assassin se barricada chez lui au premier étage. La gendarmerie alertée par les voisins, dut faire le siège de l'immeuble et après avoir percé la toiture a fait usage de gaz lacrymogène. Voyant qu'il ne pouvait résister plus longtemps, Mussolino se pendit dans sa chambre où peu après on retrouva son cadavre.

Mme Misciosa dont l'état est grave, a été transportée à l'hôpital de Grenoble.

Deux sergents sont tués dans la chute d'un hydravion

Vintimille, 18 juin. — Cet après-midi, un hydravion militaire français venant de Saint-Raphaël, est tombé à l'embouchure du torrent Nervia, près de Vintimille. Des quatre occupants, deux, les sergents Guillet et Logan, ont été tués; les deux autres, le mécanicien Casacoli et le radiotélégraphiste Ledreff, ont des blessures légères. Les deux survivants ont déclaré avoir dépassé la frontière pour trouver un champ d'atterrissage parce que leur hydravion avait des pannes de moteur. Un autre appareil a également franchi la frontière et survolé longuement le lieu de l'accident, puis il est rentré en France.

LE CHEF DU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE BOLIVIEN A ÉTÉ ARRÊTÉ

Buenos-Ayres, 18 juin. — La légation de Bolivie annonce que les troupes du gouvernement ont arrêté à Hina-Josa le chef du mouvement révolutionnaire en Bolivie.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

Sybille bat Howard par knock-out et redevient champion d'Europe de poids légers

Bruxelles, 18 juin. — Ce soir s'est déroulé au Palais d'Eté le match de boxe mettant aux prises le Belge Sybille et l'Anglais Howard. Sybille a battu Howard par knock-out au 9e round. Le Belge reprend son titre de champion d'Europe des poids légers.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 18 juin.

Ventes, 4.000; importations, 22.335; Américain, hausse 5; Brésilien, hausse 5; Egyptien, hausse 15 à 20.

NEW-ORLEANS, 18 juin.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 12.74; — Cotons à terme : Sur janvier, 13.03; mars, 13.25; mai, 13.35; juillet, 13.16; octobre, 13.01-02; décembre, 13.03-04.

NEW-YORK, 18 juin.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 13.70; — A terme : sur janvier, 13.44; février, mars, avril, mai, incotés; juin, 13.55-61; juillet, 13.00; août, 13.10; septembre, 13.14-17; octobre, 13.18; novembre, 13.30; décembre, 13.30-31.

Nouveau contrat : Janvier, 13.06; février, 13.16; mars, 13.26; avril, 13.35; mai, 13.35-37; octobre, 12.92-93; novembre, 12.95; décembre, 13.02-05.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000; aux ports du Golfe, 2.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 3.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.80; Bruxelles, 34.823; Esc. hors banque, 2 1/2; Prêt à court terme, 2 3/4.

New-York : Sur Paris, 392 3/8; Londres, 483.25; Câb. transf., 485.78; sur Bruxelles, 13.95.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 325.00; — A terme : Sur janvier, 146.00; mars, 154.00; mai, 161.00; juillet, 127.00; septembre, 135.00; octobre, 141.00; décembre, 145.00. Ventes, 64.000 tonnes.

Le «Pèlerinage» d'Hébuterne

Le XVe anniversaire du sanglant combat d'Hébuterne a été célébré, sur le champ de bataille, avec le recueillement et l'émouvante simplicité qui convenaient. A dix heures et demie, un groupe considérable de personnes, anciens combattants ou familles des héros d'Hébuterne, pèlerins venus de Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Cambrai ou de la région d'Arras, se trouvaient réunies dans le cimetière militaire français, au pied de l'important monument qu'y a fait élever le Comité du Souvenir du 243e R.I.

A 11 h., commença la cérémonie religieuse traditionnelle. Comme à l'époque austère de la grande guerre, l'autel portatif — celui-là même qui servit durant la campagne au 243e et au 233e — se dresse en plein air, et sur le terre-plein qui domine le cimetière, les assistants ne tardent pas à entourer le célébrant, qui est M. l'abbé L. de le Rue, ancien aumônier au 243e R. I.

A l'Evangile, M. l'abbé de le Rue invita l'assistance à écouter attentivement la voix des morts des combats acharnés de 1915, de ces morts qui sont des exemples inoubliables d'énergie et qui nous invitent aujourd'hui à être forts dans la vie privée comme dans la vie publique.

M. Dauchin, à la fin de la cérémonie, prononça quelques simples mots pour remercier tous les pèlerins et les inviter aux rendez-vous prévus des années à venir.

Tous les groupes se dispersent alors pour se répandre à travers le cimetière et honorer les tombes des chers et glorieux soldats.

Les Anciens Combattants et les Assurances sociales

Un décret ministériel en date du 15 juin vient de préciser que les anciens combattants assurés obligatoires, auront droit aux majorations de l'Etat sur le montant total de leur cotisation aux assurances sociales, c'est-à-dire le précompte qui sera effectué sur leur salaire, à la condition d'être inscrit à une Caisse autonome de retraites avant le 1er juillet et d'y faire un versement.

Les majorations seront calculées d'après les versements faits. Les anciens combattants, veuves de guerre, orphelins ont donc intérêt à verser avant le 1er juillet une somme égale à leur cotisation annuelle d'assurances sociales, c'est-à-dire:

72 fr. s'ils gagnent moins de 8 fr. par jour;

144 fr. s'ils gagnent de 8 fr. à 14 fr. 99 par jour;

216 fr. s'ils gagnent de 15 fr. à 19 fr. 99 par jour;

288 fr. s'ils gagnent de 20 fr. à 31 fr. 99 par jour;

480 fr. s'ils gagnent 32 fr. et plus par jour.

En prévision des augmentations de cotisations prévues pour 1934 et 1940, il est recommandé de prendre pour base les cotisations qui seront appliquées alors, et qui seront de: 90 fr. pour les salariés de la première catégorie: 180 fr. pour les salariés de la deuxième; 270 fr. pour ceux de la troisième; 360 fr. pour ceux de la quatrième et 600 fr. pour ceux de la cinquième.

Un combattant dans l'expectative d'une prochaine augmentation de salaire fera bien de verser en conséquence.

Naturellement, l'on peut verser des sommes inférieures à celles données ci-dessus: 100 fr., 200 fr., 300 fr., etc. Dans ce cas, la subvention de 25 à 60% sera payée sur 100, 200 ou 300 francs.

Il y a lieu d'ajouter aux versements les frais de gestion: 4% et un droit d'entrée de 3 francs.

Nous invitons les anciens combattants à faire d'urgence un versement à la Caisse de leur choix.

Après le drame du Nouvion

Un braconnier arrêté

Nous avons relaté le drame qui se déroula ces jours derniers, en forêt du Nouvion, où fut tué le braconnier Victorien Roly.

Le complice de Roly, qui avait pris la fuite, vient d'être arrêté à Grand-Fayt, près d'Avesnes, par les gendarmes du Nouvion. C'est un nommé Kléber Pruvot, âgé de dix huit ans, marchand ambulant, beau-fils de Roly.

Pruvot comparaîtra devant la justice sous l'inculpation de complicité de tentative de meurtre sur le garde Delcroix, du Nouvion, et chasse en temps prohibé avec auto

Un parricide est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises du Pas-de-Calais

L'accusé, Fernand Delattre, 29 ans, jardinier, après avoir passé la nuit à s'enivrer en compagnie de camarades, étant rentré au domicile paternel, à Saint-Martin-les-Boulogne, le 14 décembre 1929. Complètement ivre, il brutalisa sa mère. A ce moment, le père Delattre voulut s'interposer entre sa femme et son fils. L'ivrogne se jeta sur son père, lui porta des coups de pied et des coups de poing, puis le renversant, il le serra à la gorge avec une telle violence que le père rendit aussitôt le dernier soupir. Son coup fait, le criminel tomba ivre-mort à côté du cadavre de son père. Aux cris de la mère, des voisins, puis l'amie du meurtrier arrivèrent sur les lieux. L'assassin parvint à se rendre chez un voisin, à qui il raconta l'affaire. C'est là qu'il fut arrêté par la gendarmerie et faillit être lynché par la population indignée.

L'accusé est excessivement mal noté, alors que son père était très bien considéré. Marié à 21 ans, puis divorcé, il mena une très mauvaise vie.

A l'audience, il se borne à déclarer qu'il a agi sous l'empire de la boisson, mais qu'il ne se souvient de rien. Parmi les témoins, on entendit le docteur Fourmentin, médecin-légiste; puis la mère et l'amie de l'accusé, qui relatent les circonstances du drame, sans toutefois charger Delattre.

Le réquisitoire fut prononcé par M. Latrille, procureur de la République, et Me Chevalier, du barreau de Boulogne, présenta la défense de l'accusé.

Fernand Delattre est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

M. René Faure, député du Nord, demande à M. Tardieu des secours de première urgence en faveur des victimes de l'orage dans la région d'Hazebrouck

M. René Faure, député du Nord, a adressé la lettre suivante au président du Conseil, ministre de l'Intérieur:

Monsieur le Président,

Un orage, d'une violence inouïe, a, dans la nuit du 16 au 17 juin, ravagé une partie de l'arrondissement d'Hazebrouck. Des fermes et des maisons ont été inondées; de vastes étendues cultivées ont été recouvertes par les eaux, compromettant irrémédiablement la prochaine récolte; les digues de plusieurs rivières ont été rompues.

Devant la gravité de la catastrophe qui atteint notre arrondissement je vous serais infiniment reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien donner des ordres à M. le Préfet du Nord pour que des secours de première urgence soient distribués et pour que des mesures immédiates soient prises pour réparer les pertes considérables subies par la culture de notre région.

En vous remerciant, etc...

LE PUNCH DE « L'EFFORT » A LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

C'est ce soir jeudi, à 20 h. 15, 23 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, qu'a lieu le « punch » annuel qui réunit les amis et collaborateurs de « l'Effort », le vivant organe de la Fédération.

M. le chanoine Tiberghien, aumônier de l'Union diocésaine, présidera cette réunion intime où l'on étudiera les moyens de maintenir et d'accroître le rôle bienfaisant de « l'Effort » dans la J. C. de Roubaix et de ses cantons. Tous les Cercles d'études sont priés d'envoyer quelques représentants à ce punch amical.

NOUS RECOMMANDONS vivement aux Malades de la Poitrine, aux Asthmatiques, à ceux qui souffrent des affections de la peau, du sang et des voies urinaires, les traitements scientifiques et sûrs, les spécialités des Laboratoires de la Pharmacie du Trichon, M. VERHAEGHE, docteur de l'Université de Lille. Renseignements tous les jours. Men sprecht vlaamsch. 22775

LES FUNÉRAILLES D'UN BRAVE COLONIAL

Mercredi ont été célébrées, à l'église Saint-Antoine, les funérailles de M. Louis Biacq, ancien sergent colonial, membre de la société « Les Anciens Coloniaux Roubaisiens ».

Les membres de cette société avaient tenu à suivre à sa dernière demeure leur ancien frère d'armes. Autour du drapeau cravaté de deuil on remarquait MM. Gaston Popelier, président; Victor Beaucamps, secrétaire général; Schwertzig et plusieurs membres de la Commission. Après la cérémonie religieuse, sous le porche de l'église, M. Popelier prononça un discours au cours duquel il rappela les beaux états de service du défunt.

« Rentré dans ses foyers, dit-il notamment, il avait conservé le bon esprit de solidarité qui caractérise les soldats qui ont l'honneur de servir loin de la mère-patrie et avec quelques anciens de la marine, il fonda, voici 37 ans, la Société des Anciens de l'Armée de Mer, dont il fut président pendant un certain temps.

» D'une assiduité exemplaire aux réunions, d'un caractère affable, chacun appréciait sa paternelle bonhomie; il s'intéressait activement à tout ce qui pouvait renforcer l'amitié entre les sociétaires, et ses sages avis, toujours écoutés, n'avaient d'autre but que de resserrer les liens qui nous unissaient. »

Après la cérémonie religieuse, le convoi funèbre reprit sa marche vers le cimetière où se fit l'inhumation.

CEINTURES VENTRIÈRES sur mesure. — Modèles spéciaux pour personnes délicates. — Mme VITASSE, bandagiste, 126, rue de l'Epeule.

LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE COUDEKERQUE-BRANCHE à ROUBAIX

La ville de Coudekerque-Branche étudie actuellement la transformation de son abattoir. A cet effet, une délégation de l'Administration municipale de cette ville visita en détail, notre Abattoir et s'intéressa vivement aux explications qui lui ont été fournies. Elle se rendit également aux Ecoles de Plein Air et au nouvel Etablissement de Bains en construction, rue des Champs.

Les visiteurs témoignèrent à l'Administration municipale leur plus vive satisfaction pour les si intéressantes visites qu'elle leur a ménagées.

DÉMÉNAGEMENTS. Wagons, Autos capitonnés **GARDE-MEUBLES.** Me H. DAEL, Vidanges. Rue Blanchemaille, 42, Rx. (Tél. 34.40). 42300

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 19 juin :

Aujourd'hui, Fête-Dieu; demain, sainte Florence.

Soleil : Lever à 4 h. 48; coucher à 20 h. 55.

Lune : Pleine du 11; dernier quartier le 19.

Secrétariat des Familles, 17, rue des Champs : de 9 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 10 h., Ecole des filles, rue de l'Industrie; 10 h., Ecole maternelle, rue de Flandre, 133; 15 h. 30, Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour enfants.

Musée Weerts (Hôtel de Ville) : de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Concert public d'été au Square Pierre-Catteau : de 20 h. 30 à 22 h. 30, par la « Grande-Harmonie ».

La manifestation à la mémoire du commandant Louis Bossut

Parmi les personnalités connues qui viendront le dimanche 22 juin pour manifester leur sympathie à la mémoire du glorieux commandant Louis Bossut, le héros des chars d'assaut, outre le général Bocquet, le si sympathique chef de notre grande région militaire, il nous faut citer : le général Ferraud, ancien inspecteur de la cavalerie française, qui prendra la parole au pied du monument élevé en l'honneur de son ancien compagnon d'armes ; le célèbre commandant Chanoine, si connu et si apprécié dans les milieux des chars de combats ; le grand sculpteur Real del Sarte, l'auteur de tant de chef-d'œuvre parmi lesquels il faut citer le monument Bossut, et bien d'autres héros de la Grande Guerre qui viendront de Paris et de la province, entre autre de la Normandie, en pèlerins, pour saluer la statue de leur ancien chef, de leur ancien camarade de combat.

Rappelons aux sociétés patriotiques et militaires que le rendez-vous est donné rue de la Gare, à 11 heures ; le train de Paris arrivant à 11 h. 15, elles n'auront qu'à s'arrêter au piquet qui indiquera leur emplacement. *L'Harmonie des Anciens soldats musiciens français* prendra la tête du cortège dès l'arrivée des visiteurs ; ceux-ci se placeront derrière, puis suivront le *Cercle Militaire* et les sociétés dans l'ordre de leur numéro ; un commissaire leur donnera à chacune le signal du départ.

Arrivées au monument au morts où les pèlerins déposeront une gerbe, les sociétés entoureront le cénotaphe et, après qu'une minute de silence aura été observée, le cortège montera le boulevard de Paris, dans le même ordre, jusqu'au monument Louis Bossut. Les drapeaux entoureront le monument pendant les discours, puis les sociétés se placeront dans l'avenue Jean-Jaurès pour ensuite défiler devant la statue où seront placées les autorités.

Le président des sociétés patriotiques et militaires fait un pressant appel aux sociétés pour qu'elles viennent nombreuses avec leur drapeau à cette cérémonie du souvenir, afin de montrer aux étrangers combien la mémoire du commandant Bossut est honorée par ses concitoyens.

HALLE FLIPO. — Beurre, 16.50; extra 17.75 et 22. Café, 16.75. Gruyère, 13. Margarine, 9.20. Pain d'épices, 6.25. Biscuits, 6.50 à 11. 39216d

L'Epeule et les quartiers avoisinants seront en fête prochainement

Les 5, 6 et 7 juillet seront jours de liesse dans le populeux et si vivant quartier de l'Epeule, ainsi qu'à l'Alouette, au Trichon et à l'Allumette.

C'est à cette date, en effet, que se dérouleront les grandes fêtes officielles de ce secteur. Un vaste programme a été mis en sur pied et nous pouvons assurer que ces réjouissances n'auront rien à envier au précédentes et qu'elles ne manqueront pas d'intéresser, et d'amuser les innombrables visiteurs qui choisiront l'Epeule pour but de promenade.

De plus, comme la philanthropie est toujours à l'honneur dans ces quartiers, des quêtes seront faites durant ces trois journées au profit de l'Œuvre du timbre antituberculeux. Un programme donnant droit à une tombola magnifique est mis en vente dès maintenant et renseignera les Roubaisiens sur tout le détail des réjouissances.

Voici, en attendant, un aperçu de ces fêtes:

Journée du samedi 5 juillet. — Ouverture de la ducasse de l'Epeule. A la tombée du jour, grande retraite aux flambeaux avec le concours de l'Harmonie « Les Intimes » de Croix et des trompettes « Les Enfants du Nord ».

Journée du dimanche 6 juillet. — A 7 h. : Réveil en fanfare. — A 14 h. 15 : Boulevard Montesquieu, rassemblement. Formation du cortège du Carnaval d'Eté. — A 14 h. 45 : Départ pour défiler devant l'Administration municipale et la Fédération des Comités de fêtes de quartiers et des personnalités officielles. (Tribune officielle : Perron du Colisée). — A l'issue du cortège, (Mairie de l'Epeule, 157, rue de l'Industrie), réception de la Municipalité et des personnalités officielles, par le Comité Directeur des Festivités. — A partir de 17 h. 15 : Ouverture des concours du Carnaval, dont nous avons donné la liste des prix. — Dès 17 h. 15 : Passage devant les jurys, tribunes, aux emplacements ci-dessous désignés: Angle de la rue de l'Epeule et du boulevard Montesquieu, angle des rues de l'Alouette et du Chemin-de-Fer, place Verte, angle des rues Sébastopol et du Curoir.

A l'occasion de la ducasse, le dimanche, à la tombée du jour, grand cortège-concours lumineux, avec le concours de l'Harmonie des « Intimes » de Croix, les Trompettes « Les Enfants du Nord », les Trompettes « Les Dévoués » du Pile et Sociétés bigophoniques, etc. Ce cortège est offert par le Comité d'honneur, les industriels et les habitants de l'Epeule. Il est doté de nombreux prix.

Journée du lundi 7 juillet. — Quartier de l'Epeule : le soir, promenade flamande par diverses sociétés musicales : — A 23 h. : angle de la rue de l'Epeule et du boulevard Montesquieu, grand feu d'artifice, offert par les présidents d'honneur de l'Epeule, à l'occasion de la ducasse.

Le tirage de la tombola gratuite aura lieu le 24 juillet, à l'angle des rues Foucault et de Wasquehal, à 18 h. 30.

VARICES ENRAYÉES PAR LE PORT DES BAS. — De bons bas à varices, de fabrication très étudiée, vous seront fournis tout faits ou sur mesure par la **Pharmacie des Produits CORBEAUX,** 11 bis, rue de Lannoy, Roubaix. — **Voir nos nouveaux bas sans couture.** 39209d

Conseil municipal

La deuxième session ordinaire de 1930 se tiendra vendredi 20 juin, à 18 h. 30. Voici l'ordre du jour de cette réunion:

Communications et propositions de l'administration. — Comptabilité communale: Exercice 1930. Budget supplémentaire. Dépenses imprévues, exercice 1929: compte rendu de l'emploi. Dépenses imprévues, exercice 1930: compte rendu de l'emploi. Impression du budget primitif de 1930: marché de gré à gré, approbation. — Personnel municipal: Supplément temporaire de traitement ou salaire; application du nouveau coefficient. — Service municipal: Secours aux familles des réservistes nécessiteux; modification du taux. — Musique municipale « La Grande Harmonie »: Règlement des dépenses diverses; justification. — Voirie communale: Rues Delattre et Saint-Laurent (partie comprise entre les rues de Tourcoing et Delattre); mise en état de viabilité; réception définitive des travaux. — Caisse d'assurance-retraite: Modifications des pensions liquidées en application de l'article 9 du règlement d'assurance-retraite; approbation. — Voirie communale: Curage des égouts en 1929: réception définitive; approbation. — Contentieux: Voirie; enlèvement des immondices: adjudication pour la fourniture d'avoine (1er lot); baisse sur le prix: résiliation; action en justice; autorisation.

Rapports des commissions. — Comptabilité communale: Exercice 1929: compte administratif du maire: approbation. Exercice 1929: compte de gestion du receveur municipal: approbation. — Voirie communale: Agrandissement du cimetière; projet d'aménagement des terrains compris entre l'avenue Ampère et l'allée 24: démolition d'immeubles et remblaiement des terrains. Rue des Champs: construction d'un aqueduc central, entre la rue du Grand-Chemin et la piscine de natation à eau chaude. — Personnel municipal: Allocation d'un secours annuel et viager aux ouvriers Carrez, Cornil et Lefebvre, ayant cessé de travailler pour cause de vieillesse. — Université de Lille: Camps de vacances franco-allemand et franco-anglais: création de quatre bourses. — Subventions diverses: Subvention de la Ville à l'Association de radiophonie du Nord de la France, pour l'installation d'un nouveau poste émetteur Radio-P.T.T. Nord. — Secours et subsides: Subside à la section théâtrale de l'Amicale Victor-Hugo (école de la rue des Arts), pour sa participation au grand concours international d'art dramatique et lyrique de Liége. Subside au Cercle nautique « L'Aviron » pour l'organisation de régates sur le canal de Roubaix. — Sapeurs-pompiers: Acquisition d'une auto-pompe avec échelle Magirus, non pivotante de 20 mètres et de matériel d'équipement. — Sapeurs-pompiers volontaires retraités: Allocation d'un secours permanent, annuel et viager à Mme Arthur Dhul et à Mme Germaine Lefebvre, veuve de M. Victor Petit, sapeur-pompier volontaire retraité. — Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables: Assistance aux femmes en couches. Allaitement maternel. Loi de finances du 16 avril 1930: fixation des nouveaux taux. — Assistance publique: Bureau de Bienfaisance: compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1929; avis du Conseil municipal. — Hospices: Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1929; avis du Conseil municipal. — Hôpital de la Fraternité: Pavillon pour malades payants, fixation des frais de séjour des pensionnaires.

ACTUELLEMt solde Chaussures BOUCAU 087

Chez les Anciens Sous-Officiers Français

La Commission des fêtes des Anciens Sous-Officiers a étudié cette année une excursion aux souterrains de Naours (entre Doullens et Amiens).

Cette journée d'excursion est fixée au dimanche 29 juin. Le départ se fera à 6 h. 40 très exactement, à la Grand'Place de Roubaix, dans de confortables autocars. La route, qui est bonne jusqu'à Lens, devient de plus en plus intéressante et est agrémentée d'un magnifique décor champêtre.

Voici le programme de cette journée: Arrivée à Doullens vers 9 h. Petit déjeuner facultatif. Visite de l'Hôtel de Ville, les ruines de l'église Saint-Pierre et le Musée Lombard.

A 10 h., départ pour Naours. Visite des souterrains refuges, les plus vastes de France, d'une profondeur de 33 mètres. Trois cents chambres, une trentaine de rues et galeries, s'étendant sur une longueur de 2 kilomètres. Ces souterrains servaient de refuges d'approvisionnements pour les habitants lors des invasions barbares du IIIe et IVe siècles et, plus tard, au IXe siècle lors des invasions normandes.

Retour à Doullens vers 13 h., où un déjeuner sera servi aux excursionnistes, à l'Hôtel des Quatre Fils Aymon.

A 16 h., départ pour Lucheux, pour la visite des ruines d'un château du Xe siècle, situé dans un cadre champêtre admirable. Départ de Lucheux vers 18 h., pour rentrer à Roubaix vers 21 heures.

Le coût de cette excursion est fixé à 70 fr. compris autocar et repas, par personne, pour les sous-officiers et les membres de leur famille.

Les places étant limitées, il est prudent que les sociétaires qui désirent faire partie de la caravane se fassent inscrire de suite à la permanence, 155, rue Pellart, ou aux membres du Conseil d'administration.

Le dernier délai d'inscription est fixé au 22 juin, jour de l'assemblée générale de la société, qui aura lieu à 11 h., au Café Pandore.

Administrateurs de service: MM. Desbarbieux, Houzet, Lefèvre et Roussel.

Le Conseil d'administration rappelle que depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, les brigadiers et caporaux-chefs sont considérés comme assimilés au grade de sous-officiers. Il prie les membres de la société de profiter de cette réunion générale pour amener un nouveau camarade.

Association régionale de comptables

Au cours de la réunion qui a eu lieu mardi, à 19 h., dans la Salle des Ventes de la Bourse de commerce, Me Robyn a fait une causerie sur la situation des tiers-porteurs d'effets de commerce en présence de la faillite et de la liquidation judiciaire.

Ce sujet présente un intérêt d'autant plus grand qu'une Cour de cassation vient de statuer récemment sur la prétention émise par certaines banques de contrepasser, en cas de faillite du remettant, les effets non encore échus qu'elle détient.

Me Robyn après avoir exposé la situation antérieure à l'arrêt qui est du 19 mars dernier, a commenté la décision rendue et étudié les conséquences qu'elle doit avoir dans l'avenir. Son avis est que la contrepassation des effets impayés reste permise aux banquiers après l'ouverture de la faillite ou de la liquidation judiciaire, conformément à la jurisprudence antérieure à laquelle la dernière décision ne fait pas échec. Il croit devoir considérer que le tiers porteur, cette contrepassation opérée malgré la clôture du compte courant et par rectification de son solde, conserve la propriété des effets, et par suite le droit d'exercer son recours contre tous les autres obligés.

En voulant s'emparer d'une auto, un malandrin y met le feu

Mercredi matin, vers 4 h. 30, les pompiers étaient avisés qu'une auto flambait à l'angle des rues Pellart et du Ballon.

Ils se rendirent à cet endroit et à l'aide d'un extincteur, ils eurent tôt fait d'éteindre l'incendie. M. le capitaine Craye se livra ensuite à l'enquête d'usage et constata que le feu s'était déclaré au carburateur, à l'arrivée d'essence. L'auto portait une plaque au nom de M. Bonsel, domicilié à Compiègne, rue de la Porte-Chapelle, directeur des établissements Dumont, à Aire-sur-la-Lys. Il fut impossible de trouver le conducteur de la voiture et l'on en déduit que l'auto avait été volée quelque part, puis abandonnée là par suite de l'incendie.

Il n'en était pas exactement ainsi. En effet, au cours de la journée, M. Bonsel, le propriétaire de l'auto, vint se présenter aux pompiers et déclara que, mardi soir, il avait laissé stationner sa voiture face au numéro 113 bis, de la rue Pellart, non sans avoir eu la précaution de fermer le dispositif de la mise en marche.

Il est donc à peu près certain qu'un individu aura essayé de s'emparer de la voiture et, sans doute inexpert en la matière, il n'aura réussi qu'à mettre le feu au moteur. Les dégâts causés à l'auto par ce feu sont évalués 2.000 fr.

La police a ouvert une enquête sur cette affaire.